



## AIDES AUX APPRENTIS

### AIDES FINANCIERES LIEES A LA FORMATION:

#### **Aide Régionale annuelle au transport :**

Distance Aller CFA* - Employeur	Aide forfaitaire
Moins de 11 km	50 euros
11 à moins de 31 km	80 euros
31 à moins de 61 km	150 euros
61 à moins de 90 km	220 euros
+ de 90 km	360 euros

NB : Dans le cas où le CFA et l'employeur se situent dans la même ville, le forfait « moins de 11 km » s'appliquera de fait.

La demande d'aide est à déposer de façon dématérialisée sur le site « Services en ligne de la Région ».

L'aide est versée une fois par an directement à l'apprenti-e.

#### **Aide Régionale à l'Hébergement :**

Le montant est de 9 € par nuitée passée au sein des structures d'hébergement proposées par le CFA\*

#### **Aide Régionale à la Restauration :**

La prime est de 2,50 € par repas. Elle est accordée aux apprenti-e-s qui prennent leur repas de midi au sein des structures proposées par le CFA\*

Modalités d'obtention des aides d'Hébergement – Restauration :

Les aides Hébergement et Restauration viennent en déduction des factures émises par le CFA.

#### **Aide au premier équipement :**

La Région prend en charge tout ou partie des tenues de travail, des équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité ..).

#### **Aide au permis de conduire :**

Aide de 500 euros sans condition de revenus si passage du permis en cours de contrat

#### **Diverses autres aides régionales**

